

MAIRIE
DE
BRENNILIS

FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Tél. : 02.98.99.61.07

Fax : 02.98.99.67.67

ARRETE MODIFIANT LA REMUNERATION DE LA GERANTE
DE L'AGENCE POSTALE

Le Maire de la Commune de BRENNILIS,
.Vu le Code de l'administration communale, livre IV, titre II,
.Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes et des Départements,
.Vu l'arrêté du 13 novembre 1997, revalorisant l'indemnité mensuelle de la gérante de l'agence postale, suite à la convention "réorganisation des services postaux" signée entre la Mairie de Brennilis et la Poste,
.Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat, rendu applicable aux agents des collectivités territoriales par l'article 21 de la loi du 3 janvier 2001.
.Vu l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire du 8 mars 2002, relative à ARTT.

A R R E T E

- Article 1 : Mme JAFFRE Anne-Marie, née FOLLOROU, née le 19 décembre 1947 à PLONEVEZ du FAOU (Finistère), gérante de l'agence postale depuis le 26 avril 1973 percevra un salaire mensuel basé sur l'indice brut : 268, majoré 272 pour 157 heures effectuées, avec effet au 1er janvier 2002.
- Article 2 : Mme JAFFRE assurera la permanence de l'Agence postale du lundi au vendredi de (8h30-12h) et (13h30-16h30) et le samedi de 8h30 à 12 h.
- Article 3 : Mme JAFFRE prendra ses journées de récupération du temps de travail en fonction de l'activité de l'agence postale.
- Article 4 :
Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
.mr le Receveur Municipal,
.Mr le Sous-Préfet de CHATEAULIN,
.à l'intéressée.

Fait à BRENNILIS, le 22 avril 2002.

Le Maire,
Y. CORRE

La gérante de l'agence postale,
A-M JAFFRE

